

Swisscanto Income Plan Garant

Février 2010 | Edition pour la Suisse

■ Plan de versement avec garantie

Vous accordez autant d'importance à la sécurité qu'au rendement. Vous souhaitez convertir votre capital de prévoyance soigneusement accumulé au cours du temps en un revenu régulier et sûr pour compléter votre prévoyance vieillesse. Avec le Swisscanto Income Plan Garant, vous bénéficiez de cette sécurité.

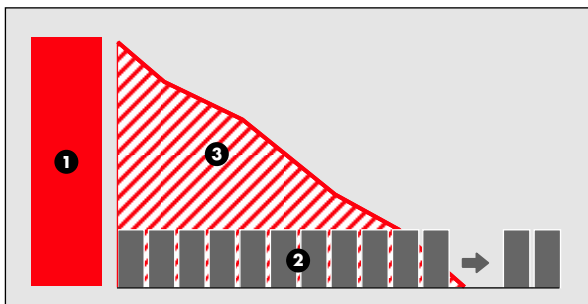
■ Un revenu régulier garanti

Après un placement unique (1), le Swisscanto Income Plan Garant vous assure, à votre choix, 15 à 25 ans de revenu régulier garanti (2). Dans ce contexte, votre placement est protégé à 100% par la garantie de versements. Pour une durée contractuelle de plus de 15 ans, le produit vous offre de plus une rémunération minimum garantie.

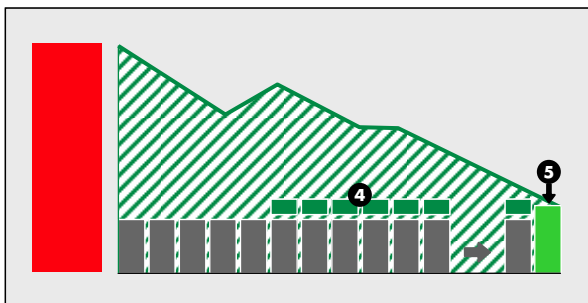
■ Grande sécurité allée à des possibilités de rendement

Le placement correspond à un profil de fonds « Swisscanto Profil 35 » (3) composé de fonds indiciels Swisscanto avantageux. La part stratégique d'actions s'élève à 35%. Si la fortune du fonds est épuisée prématurément en raison d'une évolution négative de celui-ci, vous bénéficiez de la garantie de versement. En cas d'évolution positive du fonds, une augmentation des versements garantis est possible (4). Le calcul de cette augmentation de garantie possible s'effectue chaque année dans le respect de règles clairement définies. A la fin de la période de versement garantie, la contre-valeur du placement encore disponible est versée sous forme de versement final unique (5).

■ Swisscanto Income Plan Garant – Evolution négative du fonds



■ Swisscanto Income Plan Garant – Evolution positive du fonds



❶ Investissement unique

❷ Versements garantis

❸ Investissement dans le profil de fonds « Swisscanto Profil 35 »

❹ Augmentations de garantie en cas d'évolution positive du fonds

❺ Versement final

Aperçu général du Swisscanto Income Plan Garant:

■ Financement

Prime unique à partir de CHF 20 000

■ Durée de versements à choix

De 15 à 25 ans

■ Versements garantis

Le total des versements annuels garantis s'élève au minimum à 100% de l'investissement sur la durée totale du plan. Si la durée du plan est supérieure à 15 ans, le montant des versements garantis augmente de 1% de l'investissement pour chaque année supplémentaire de la durée du plan. Exemple :

Durée du plan	Total des versements garantis
15 ans	100% de la prime unique
20 ans	105% de la prime unique
25 ans	110% de la prime unique

■ Augmentations de la garantie

En cas d'évolution positive du fonds, calcul annuel d'une augmentation possible de la garantie. Aucune réduction possible des augmentations de garantie effectuées.

■ Investissement

Le placement est effectué dans le profil « Swisscanto Profil 35 » composé actuellement des fonds indiciels Swisscanto suivants :

Fonds	Part
SWC (CH) Bond Market Tracker CHF A (Valeur 2706463)	65%
SWC (CH) SPI® Index Fund A (Valeur 2541749)	15%
SWC (CH) MSCI® Europe Index Fund A (Valeur 2541751)	10%
SWC (CH) MSCI® USA Index Fund A (Valeur 2541753)	10%

■ Décès

Le Swisscanto Income Plan Garant rentre dans la masse successorale de son titulaire.

■ Disponibilité

Résiliation sans frais du contrat possible à tout moment. Versement de l'avoir en fonds disponible au moment de la résiliation.

■ Impôts

Impôt sur le revenu : La différence entre le placement et les versements est soumise à l'impôt sur le revenu.

Impôt sur la fortune : La valeur de l'avoir en fonds est soumise à l'impôt sur la fortune.

■ Partenaire contractuel

Le plan de versement est conclu exclusivement avec AXA Vie SA. Les versements, la garantie de versement ainsi que le versement final sont des prestations exclusives de AXA Vie SA.